

L'AN DEUX MILLE VINGT ET DEUX, le 31 janvier, à 18 heures 30, le Conseil de Communauté dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à St Martin de Clelles, sous la présidence de Jérôme Fauconnier.

Membres en exercice : 41

Date de Convocation : 24 janvier 2022

**Présents** : Jérôme Fauconnier, Lydia Palazzi-Vallier, Éric Vallier, Alain Roche, Philippe Vial, Vincent Blanchard, Jean-Marc Bellot, Marie Pierre Drain, Alexandre Eyraud Griffet, Sabine Campredon, Pierre Suzzarini, Danielle Montagnon, Gilles Barbe, Françoise Streit, Claude Didier, Jean-Louis Goutel, Éric Furmanczak, Caroline Fiorucci, Véronique Méneghin-Caprio, Robert Cuchet, Yannick Faure, Christophe Drure, Gilles Cléret, Alain Vidon, David Piccarretta, Éric Bernard, Marianne Baveux, Joël Zoppé, Christian Roux, Pierrick Bonenfant, Anne-Marie Fitoussi.

**Suppléants sans voix délibérative** : François Gaborit,

**Suppléants avec voix délibérative** : Jean Pierre Agresti, Alain Mounier

**Pouvoirs** : Fanny Lacroix à Jean Pierre Agresti, Sébastien Besnard à Éric Furmanczak, Aymeric Faivre à Caroline Fiorucci, Uta Ihle à Claude Didier, Hélène Rossi à Jérôme Fauconnier, Claude Girard à Marianne Baveux, Patrick Martinello à Alain Mounier, Fabienne Croze à Christian Roux.

Votants : 39

Éric Furmenczak est désigné secrétaire de séance

#### **Approbation du compte rendu du conseil du 6 décembre 2021**

Jean Marc Bellot fait part que sa question au sujet de l'impact financier du projet de reconstruction de l'usine d'incinération pour la CCT qui n'est pas mentionnée dans le compte rendu. Il réitère sa demande.

Jérôme Fauconnier indique que le compte-rendu mentionne : « ...la quotepart de la communauté de communes du Trièves s'établissant à 3.26 M€... »

Les tableaux récapitulatifs des engagements financiers de la CCT sur les équipements de gestion des déchets avec la métropole peuvent être adressés aux conseillers sur simple demande.

☞ **Adopté (1 abstention)**

#### **Candidature du Trièves à l'expérimentation nationale « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée »**

C'est en partant du principe énoncé dans le préambule de la Constitution de 1946 où « Chacun a le devoir de travailler et le droit d'obtenir un emploi » que le projet Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD) a été imaginé et élaboré par les associations ATD Quart Monde, Emmaüs France, Le Pacte civique, le Secours Catholique, la Fédération des Acteurs de la Solidarité.

Le projet TZCLD est une expérimentation territoriale qui vise à résorber le chômage de longue durée fondée sur 3 principes :

- Personne n'est inemployable : tout un chacun dispose de savoir-faire et de compétences,
- Ce n'est pas le travail qui manque : de nombreux besoins de la société ne sont pas satisfaits,
- Le chômage de longue durée entraîne de nombreuses dépenses publiques.

Pour ce faire, le projet vise, pendant 5 ans, à recruter des demandeurs d'emploi de longue durée, en contrat à durée indéterminée (CDI) à temps choisi et sans sélection, au sein d'entreprises à but d'emploi (EBE) pour exercer des activités non concurrentes avec les activités économiques déjà implantées sur le territoire.

Le fonds national d'expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée est garant du financement de ces emplois supplémentaires. Il est abondé par l'Etat, les départements, les collectivités territoriales volontaires et des organismes publics et privés sur la base de la réorientation des couts liés à la privation durable d'emploi.

C'est l'association d'expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée qui est gestionnaire de ce fonds. Les EBE perçoivent des fonds qui contribuent à une partie de la rémunération des salariés embauchés, le complément étant assuré par le chiffre d'affaires qu'elles réalisent. Cette expérimentation est portée, d'une part, par le Fonds d'expérimentation territorial contre le chômage de Longue Durée qui assure le versement des salaires et, d'autre part, par l'association Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée qui accompagne les projets et les territoires volontaires dans le cadre des projets TZCLD.

L'expérimentation Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée se déroule en quatre temps :

- 1er temps : « fabrique du consensus » : explication du projet et mobilisation de tous les acteurs du territoire désireux de s'investir dans la démarche. Phase indispensable à la réussite du projet.

- 2ème temps : rencontre des personnes privées d'emploi et volontaires pour s'engager dans la démarche, au sein d'un territoire.
- 3ème temps : recensement des travaux utiles, correspondant à des besoins non satisfaits dans l'économie locale et non rentables.
- 4ème temps : ouverture d'une ou plusieurs Entreprises à but d'emploi, en charge du recrutement des bénéficiaires et de la poursuite de la prospection d'activité.

A la faveur de la loi n°2016-231 du 29 février 2016 d'expérimentation territoriale visant à résorber le chômage de longue durée, 10 territoires ont été sélectionnés et se sont engagés dans l'expérimentation pour une durée de 5 ans. Le bilan intermédiaire réalisé, en 2019, fait état de 1 000 emplois créés, depuis 2017, dans 13 entreprises à but d'emploi, dont 9 associations, 3 Sociétés coopératives d'intérêt collectif et une société anonyme sous agrément Esus (entreprise solidaire d'utilité sociale), sur des secteurs d'activité très variés. Le chiffre d'affaires global continue de croître, pour atteindre près de 5 000 € par Équivalent Temps Plein.

L'expérimentation TZCLD a fait la démonstration de l'impact positif, de l'innovation sociale et de l'évolution des pratiques entre acteurs de l'insertion et de l'emploi sur les territoires. L'ensemble des bilans intermédiaires soulignent l'amélioration de la situation des personnes. D'abord sur un plan matériel par la sécurisation professionnelle et financière permise par le CDI mais aussi sur le plan social, par le biais d'une remobilisation de leur capacité à créer du lien social. Aussi, l'implication au sein des différents comités pour l'emploi, d'acteurs locaux qu'ils soient économiques, institutionnels, associatifs ou encore politiques, permet de créer une forte dynamique d'animation territoriale.

Par ailleurs, la création d'activités, outre un effet positif sur le dynamisme économique des territoires, permet de générer des effets positifs sur le développement social. En effet, les EBE développent des services aux habitants, institutions ou entreprises du territoire mais surtout des activités non délocalisables et dans les domaines de la transition écologique et de la cohésion sociale.

Présentement, la loi du 14 décembre 2020 relative au renforcement de l'inclusion dans l'emploi par l'activité économique et à l'expérimentation "territoire zéro chômeur de longue durée" donne la possibilité d'élargir l'expérimentation à au moins 50 territoires nouveaux, en plus des 10 existants.

Le pilotage du projet se fait à 2 niveaux :

- Le comité local pour l'emploi (CLE) avec pour objectif la création d'emplois pour proposer du travail à tous et répondre aux besoins du territoire
- L'entreprise à but d'emploi (EBE) : portée par PEP'S, elle est une structure juridique associative qui emploie les salariés.

Après deux ans et demi d'une très forte mobilisation et la mise en place d'un Comité Local pour l'Emploi, la réalisation d'un diagnostic territorial, des rencontres avec de nombreuses entreprises, communes et associations, mais aussi la réalisation de tests d'activités et d'études de faisabilité, la candidature du Trièves à l'expérimentation nationale « Territoire zéro chômeur de longue durée » est enfin prête.

Le projet du Trièves vise à la création d'une Entreprise à But d'Emploi dès septembre 2022, si la candidature du territoire est retenue au premier semestre. Le business plan élaboré pour les trois premières années prévoit, grâce aux fonds nationaux et départementaux de l'expérimentation, mais aussi aux ventes croissantes de produits et de services par l'entreprise, la création de plusieurs dizaines d'emplois supplémentaires dans le territoire à destination des chômeurs de longue durée.

Pascale Simone (Département de l'Isère) précise que ce projet est soutenu depuis le départ par la Département et que les effets positifs sur les demandeurs d'emplois longue durée se font déjà sentir à travers leur participation au projet.

Gilles Barbe rappelle l'existence d'un conseil d'administration au sein de PEP'S Trièves et souligne l'objectif de générer une véritable dynamique économique en partenariat avec les entreprises du territoire. Certains mais également des communes se sont déjà engagées dans ce projet.

> **Relevé de conclusion des débats :**

- Polyvalence des emplois attendue mais spécialisation possible en fonction des projets d'activités futures à construire
- Un travail partenarial est à poursuivre entre l'EBE et les partenaires (entreprises, collectivités) pour mieux cerner les besoins du territoire et adapter les emplois de demain à ceux-ci
- De nombreux besoins non couverts sont déjà identifiés dans les communes : entretien des chemins ruraux, des fossés...Un partenariat avec la SNCF (déneigement quais, entretien voies ferrées) serait à travailler.
- Le CLE est ouvert à tout partenaire à travers notamment le forum du CLE

- L'engagement financier de la CCT sera proposé ultérieurement au conseil en fonction de la suite qui sera donnée à la candidature par l'Etat. Cela pourra faire l'objet d'une décision modificative en 2022.

Au terme des échanges, Jérôme Fauconnier propose au conseil communautaire de délibérer pour :

- Affirmer le soutien du conseil de communauté à la candidature du Trièves à l'expérimentation « Territoire Zéro Chômeur Longue Durée »
- Préciser les engagements de la CCT dans cette expérimentation ; à savoir :
  - o Apporter aux côtés du Département un soutien financier annuel afin de permettre au Comité Local pour l'Emploi de réaliser ses missions dans de bonnes conditions (emplois et fonctionnement) ;
  - o Mobiliser une partie de son ingénierie afin d'apporter un soutien technique aux travaux du Comité Local pour l'Emploi : 0,43 ETP de la Conseillère Emploi Formation et 0,1 ETP du directeur du Pôle « Aménagement, Développement et Transitions ».
  - o Mettre à disposition de la future Entreprise à But d'Emploi, à titre gracieux, les bureaux du bâtiment des Sagnes à Mens et prendre à sa charge les charges afférentes, ceci afin de permettre le bon déploiement des activités de la future entreprise à but d'emploi

☞ **Adopté à l'unanimité**

### Modification tableau des effectifs

Modifications soumises au vote du Comité Technique le 25 janvier 2022 : vote favorable à l'unanimité.

| Suppressions de poste |   | Date d'effet / motif  | Créations de poste |   |
|-----------------------|---|---|--------------------|---|
| N° de poste           | Grade / quotité / service   |   | N° de poste        | Grade / quotité / service                                 |
| 2019-23               | Adjoint d'animation à 29 heures 29 minutes hebdomadaires annualisées          | A effet du 1 <sup>er</sup> février 2022<br>Passage à temps plein SEJ + Vie scolaire | 2022-23            | Adjoint d'animation à 35 heures hebdomadaires annualisées |
| 2018--96              | Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe à 21 heures hebdomadaires | A effet du 1 <sup>er</sup> janvier 2022<br>Suite à disponibilité puis recrutement   | 2022-96            | Adjoint technique à 21 heures hebdomadaires               |

☞ **Adopté à l'unanimité**

### Convention de mise à disposition partielle de la DRH à la Mairie de Treffort

La Communauté de Communes, dans un esprit de développement de la mutualisation des compétences et des services, propose de mettre à disposition des communes du Trièves qui en formuleraient la demande, une part du temps de travail de la Directrice des Ressources Humaines, pour accompagner les communes pour des missions de consultance en Ressources humaines (recrutement, mise en œuvre de projets structurants...), d'accompagnement de type coaching individuel ou d'équipes.

Le Maire de Treffort a sollicité cet accompagnement en vue de la fiabilisation de la gestion RH (audit paies, conditions de titularisation d'un agent, contrats de travail) et de la conduite de 2 projets : règlement de gestion du temps de travail dans le cadre des 1607 heures et mise en œuvre du RIFSEEP. Il est prévu à hauteur d'un jour par mois maximum, du 1<sup>er</sup> février au 30 juin 2022, avec remboursement au prorata du temps réel passé du coût chargé de l'agent.

Pierrick Bonenfant souligne le besoin d'expertise au sein des communes sur des sujets complexes (paye, temps de travail, régime indemnitaire) et l'apport précieux de la DRH de la CCT dans ces domaines.

☞ **Adopté à l'unanimité**

### Harmonisation du montant de la commission pour des articles en dépôt-vente

3 articles de Jean-Christophe Plat sont actuellement en dépôt-vente dans les bureaux d'information de l'Office de Tourisme, pour 3 types de commission différents :

- Le livre Trièves Paysage Vivant à 20%
- Les cartes postales format carré à 30%
- Les cartes postales rectangulaires : pas de commission.

Il est proposé d'harmoniser le montant de la commission pour ces 3 articles à 20% par article comme défini dans le tableau ci-dessous :

| Article                        | Prix de vente au public | Prix de reversement dépôt-vente | Commission |
|--------------------------------|-------------------------|---------------------------------|------------|
| Livre Trièves, Paysage vivant  | 36€                     | 28,80€                          | 20%        |
| Cartes postales carrées        | 2€                      | 1,60€                           | 20%        |
| Cartes postales rectangulaires | 1,50€                   | 1,20€                           | 20%        |

☞ Adopté à l'unanimité

### Tarifs des sets de table promotionnels de la Route des Savoir Faire à destination des restaurateurs du Trièves

Le service tourisme édite des sets de table promotionnels de la Route des Savoir Faire et du territoire à destination des restaurateurs du Trièves. Une partie de ces sets sont offerts aux partenaires adhérents du service tourisme (3 paquets par partenaire), l'autre partie est proposée à l'achat pour 15€ le paquet.

Depuis 3 ans, ce tarif est resté inchangé, or les coûts d'impression actuels nous imposent de revoir ce tarif. Il est proposé d'augmenter le tarif comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

| Article                 | Ancien prix de vente | Nouveau prix de vente |
|-------------------------|----------------------|-----------------------|
| Paquet de sets de table | 15€                  | 20€                   |

☞ Adopté à l'unanimité

### Conventions de financement des structures gestionnaires des multi accueils- Année 2022

Dans le cadre de la Convention Territoriale Globale, approuvée le 6 décembre 2021 par le conseil communautaire, les modalités de financement des structures gestionnaires des multi-accueil sont modifiées. Celles-ci perçoivent désormais directement la subvention de la CAF de l'Isère auparavant versée à la CC; celle-ci ne versant désormais que sa subvention propre.

Ce nouveau mode calcul, mené en concertation avec la CAF de l'Isère, a mis en exergue la disparité des subventions par structure ramenées au nombre de place. L'objectif est, en accord avec la CAF, de fixer la subvention de la CCT à hauteur de 2 500 €/ place. La part de la CAF s'élevant désormais à 2660 €/place.

Néanmoins, et afin de ne pas mettre en difficulté les Mistoufflets, structure qui bénéficiait d'une subvention par place supérieure, la convergence vers cet objectif de 2 500 € pourra être réalisée en 2 ou 3 années.

Il est également proposé au conseil, d'inscrire une réserve de **16 978 €**, à effort financier égal à 2021, de façon à éventuellement ajuster les subventions en fonction des résultats financiers 2021 des structures.

*Un travail sera mené en 2022 sur les conventions de mises à disposition des bâtiments occupés par les structures et les charges qu'elles supportent (loyer, fluide...).*

#### > Rappel subventions 2021

| Association                      | Nombre de places | Subvention CCT   | CAF Contrat Enfance Jeunesse | Part nette CCT   | Subvention/ places |
|----------------------------------|------------------|------------------|------------------------------|------------------|--------------------|
| Mistoufflets- Gresse en Vercors  | 10               | 65 543 €         | 31 236 €                     | 34 307 €         | 6 554 €            |
| P'titous- Mens                   | 22               | 112 843 €        | 57 898 €                     | 54 945 €         | 5 129 €            |
| SOS Récré- Monestier de Clermont | 34               | 167 644 €        | 68 999 €                     | 98 645 €         | 4 931 €            |
| P'tits Hêtres- Clelles           | 12               | 59 480 €         | 31 899 €                     | 27 581 €         | 4 957 €            |
| <b>TOTAL</b>                     | <b>78</b>        | <b>405 510 €</b> | <b>190 032 €</b>             | <b>215 478 €</b> |                    |

> **Subventions 2022**

| Association                      | Nombre de places | TOTAL Subvention | CAF- CTG Aide directe | Subvention CCT   | Subvention/ places |
|----------------------------------|------------------|------------------|-----------------------|------------------|--------------------|
| Mistoufflets- Gresse en Vercors  | 10               | 55 092 €         | 26 592 €              | 28 500 €         | 5 509 €            |
| P'titous- Mens                   | 22               | 113 503 €        | 58 503 €              | 55 000 €         | 5 159 €            |
| SOS Récré- Monestier de Clermont | 34               | 175 413 €        | 90 413 €              | 85 000 €         | 5 159 €            |
| P'tits Hêtres- Clelles           | 12               | 61 910 €         | 31 910 €              | 30 000 €         | 5 159 €            |
| <b>TOTAL</b>                     | <b>78</b>        | <b>405 918 €</b> | <b>207 418 €</b>      | <b>198 500 €</b> |                    |

|                             |                 |
|-----------------------------|-----------------|
| <b>BP 2022: non affecté</b> | <b>16 978 €</b> |
|-----------------------------|-----------------|

Il est proposé au conseil communautaire/

- De **fixer**, préalablement au vote du budget 2022, la participation 2022 de la Communauté de Communes du Trièves au fonctionnement des associations gestionnaires des multi-accueils :
  - **Pour l'association triévoise pour la garde du jeune enfant**-multi-accueils de Mens et de Clelles :
    - Subvention de 55 000 € pour l'année 2022 pour la structure de Mens
    - Subvention de 30 000 € pour l'année 2022 pour la structure de Clelles
  - **Pour l'association SOS Récré** – multi-accueil le P'tit jou et halte-garderie itinérante La P'tite Récré :
    - Subvention de 85 000 € pour l'année 2022 (34 places)
  - **Pour l'association Les Mistoufflets**- multi accueil de Gresse en Vercors :
    - Subvention de 28 400 € pour l'année 2022 (10 places)
- **D'inscrire** une réserve au BP 2022 de 16 978 €
- **D'autoriser** le Président à signer les conventions d'attribution de subventions 2022 avec les associations gestionnaires des multi-accueil du territoire.

Jean Marc Bellot s'étonne de cette proposition sans que la commune de Gresse en Vercors n'ait été préalablement consultée alors même qu'elle finance également la structure « Les Mistoufflets ». Il estime cette démarche inacceptable qui risque de mettre en péril la structure.

Caroline Fiorucci rappelle que toutes les structures ont été rencontrées préalablement à cette proposition afin qu'elles puissent comprendre et anticiper ces modifications dans la structure et le montant des financements.

Jérôme Fauconnier rappelle que cette évolution répond à une demande de la CAF et qu'il n'est pas question de mettre une structure en difficulté. La CCT sera toujours auprès des structures en cas de difficultés financières ce qui ne peut les exonérer d'une gestion rigoureuse et concertée avec l'intercommunalité.

La réserve de 16 978 € est conservée pour tout particulièrement soutenir éventuellement les structures.

☞ **Adopté (Pour : 38- Contre :1)**

**Renouvellement des conventions d'objectifs et de financement pour les accueils de loisirs extrascolaires et périscolaires avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère**

La communauté de communes du Trièves a signé des conventions d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocation Familiale pour les accueils de loisirs du Trièves qui prennent fin en 2021. Le renouvellement de ces conventions est possible pour les 4 années à venir.

Les objectifs de ces actions visent à :

- Renforcer le développement de l'offre d'accueil des jeunes enfants en direction de toutes les familles et de tous les territoires ;
- Contribuer à la structuration d'une offre « enfance et jeunesse » adaptée aux besoins des familles ;
- Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants ;
- Favoriser l'intégration sociale des familles dans leur environnement et contribuer à la cohésion sociale sur les territoires.

Le financement est calculé à partir des heures d'accueil des enfants et varie donc d'une année sur l'autre. Au titre de 2021, la communauté de communes a perçu un financement de 64 000 € pour les accueils suivants :

- Extrascolaire et périscolaire Mixages
- Extrascolaire et périscolaire Monestier de Clermont

- Extrascolaire et périscolaire ados
- Séjours.

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser le Président à signer conventions d'objectifs et de financement pour la Prestation de Service pour les accueils de loisirs extrascolaires et périscolaires avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère.

☞ **Adopté à l'unanimité**

### Action parentalité : « Ces enfants qui débordent et qui font déborder les adultes ! » - Demande de subventions

Dans le cadre de ses missions d'Espace de Vie Sociale, Mixages propose, pour la seconde année consécutive, des actions pour soutenir la Parentalité, en partenariat avec les professionnels du territoire, sur le secteur de Clelles mais également sur le secteur de Châtel en Trièves.

Cette action qui vise à :

- Accompagner les enfants qui ont des difficultés à intégrer les espaces collectifs ;
- Accompagner les parents dans leurs préoccupations quotidiennes et dans leurs responsabilités éducatives.

Se met en œuvre à travers :

- Des interventions dans toutes les classes de l'école de Clelles, pour travailler le vivre ensemble.
- L'organisation d'un espace de parole pour les parents, qui, après Clelles, se délocalise sur Châtel en Trièves et sans doute Le Percy.

Il est proposé au conseil de solliciter pour l'action parentalité « Ces enfants qui débordent et qui font déborder les adultes ! » le Département via la Conférence Territoriale des Solidarités pour une subvention de 1000 €, ainsi que la Caisse d'allocations familiales pour une subvention de 1560 euros.

#### Plan de financement

| Dépenses            | Montant      | Recettes        | Montant        |
|---------------------|--------------|-----------------|----------------|
| Services extérieurs | 2 950 €      | CAF (REAPP)     | 1 560 €        |
|                     |              | CTS Département | 1 000 €        |
|                     |              | CCT             | 390 €          |
| <b>TOTAL</b>        | <b>2 950</b> | <b>TOTAL</b>    | <b>2 950 €</b> |

☞ **Adopté à l'unanimité**

### Convention entre la CCT et Grenoble Alpes Métropole pour la collecte des déchets ménagers

Cette convention a pour objet de fixer :

- Les conditions de **collecte par la communauté de communes du Trièves** des déchets ménagers et assimilés des habitants du col de l'Arzelier sis sur la commune du Gua et des maisons route de Faverolles sis sur la commune de Vif

La contribution financière pour cette collecte et le traitement des déchets ménagers est de 91,78 € net (valeur au 1er janvier 2021) par habitant.

Ce montant résulte du calcul du coût moyen par habitant pour la collecte et le traitement des déchets des ménages de la communauté de communes du Trièves.

Le nombre d'habitant concerné est de 217 pour l'année 2021.

- Les conditions de **collecte par la Métropole** des déchets ménagers de 9 résidences du hameau d'Essargarin sis sur la commune de Saint Martin de la Cluze.

La contribution financière pour la collecte et le traitement des déchets ménagers est de 89,84 € net de taxe (valeur au 1er janvier 2022) par habitant.

Ce montant résulte du calcul du coût moyen par habitant pour la collecte en porte à porte et le traitement des déchets des ménages de l'agglomération grenobloise.

Le nombre d'habitant concerné est de 16 pour l'année 2021.

La présente convention prendra effet le 1er février 2022. Elle est conclue pour une période d'un an.

☞ **Adopté à l'unanimité**

### Prix de vente des composteurs individuels

Par délibération en date du 1er février 2021, le conseil communautaire a fixé le prix de vente des composteurs individuels à 30 €.

Suite à l'assujettissement à la TVA du budget collecte et traitement des déchets, il convient de fixer le prix de vente des composteurs en faisant apparaître le montant H.T et TTC.

Il est proposé au conseil communautaire de fixer le prix de vente des composteurs à 30 € TTC (25€ H.T - TVA 20%) à compter du 1er février 2022.

☞ **Adopté à l'unanimité**

## Questions diverses

**Transports scolaires** : Joël Zoppé fait part de problèmes de sécurité avec le transporteur des écoles VFD : absence de cars au moment du ramassage, absence de pneus neige, changement de gabarit de car entraînant des difficultés de circulation...

Il invite toutes les communes à systématiquement signaler les dysfonctionnements auprès de la région (avec copie à Christian Roux- VP à la mobilité).

**Enquête publique RD 1075** : Sabine Campredon signale que l'enquête publique se poursuivra jusqu'au 11/02 et qu'une réunion publique est organisée le jeudi 3 février à 18h à Clelles.

« **Les chemins de la liberté** » : Un groupe de travail s'est constitué autour des chemins empruntés par les résistants dans le Trièves afin de les valoriser. Ce groupe réfléchit également à la meilleure façon de rénover et remobiliser autour des commémorations.

Ce travail soutenu financièrement par le PNRV est ouvert à toutes les communes qui souhaitent s'y associer.

**SYMBHI** : Claude Didier rappelle le départ d'Emilie Vincent du SYMBHI. Elle était Directrice de l'unité territoriale Drac. Le SYMBHI a assuré la CCT que ce poste bien qu'il soit désormais mutualisé avec l'unité Romanche n'aura pas de conséquences sur le temps consacré par le SYMBHI sur les nombreux dossiers du secteur Trièves.

**Analyse ressources en eau** : Jean Pierre Agresti annonce l'étude prochaine par la Commission Locale de l'Eau d'une étude autour de la préservation des ressources en eau. Les communes en seront prochainement informées.

**Programme LEADER** : Jean Louis Goutel informe le conseil que la Région souhaite diminuer le nombre de GAL avec un objectif d'un GAL par Département. Les conséquences sont nombreuses : difficultés à associer les acteurs privés, éloignement des enjeux du territoire, forte concurrence possible sur les dossiers... Un travail est en cours avec les GAL voisins pour envisager une association de GAL plus restreinte que l'échelle du Département.

**Ecran Vagabond** : Projection du film- L'EAU SOUS HAUTE TENSION : Anne Marie Fitoussi informe le conseil de la diffusion du film le Vendredi 4 Février à 18H00 Salle des Fêtes de Saint Jean D'Hérans

**Antenne Relais** : Robert Cuchet informe le conseil d'un avis défavorable qu'il a formulé au sujet de l'implantation d'une antenne relais sur la commune de Monestier du Percy. A suivre...

**Réunion Agriculteurs** : Gilles Barbe informe le conseil d'une réunion avec les agriculteurs du Trièves le jeudi 3 février à 16h30 à Saint Guillaume

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.